

Préparation aux épreuves de sélection pour l'admission en IFAS

Année 2024

La formation¹ conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant est accessible sans condition de diplôme mais elle suppose de satisfaire à la sélection effectuée par un jury, sur la base d'un dossier et d'un entretien.

Compléter un dossier peut spontanément paraître mince affaire, mais le seul dépôt des pièces requises ne suffit pas pour démontrer son niveau de connaissances, pour témoigner de ses aptitudes ou encore pour faire état de sa motivation à intégrer la formation. Il s'agit de rendre explicite son CV, de rédiger une lettre de motivation susceptible de mettre en avant ses intentions profondes, de décrire et d'analyser une situation vécue ou un projet professionnel pour faire émerger une posture. Par ailleurs, manifester des qualités humaines, relationnelles et prouver la pertinence du projet professionnel lors de l'entretien ne peut tenir des seuls talents du candidat qui se présente.

Ainsi donc, intégrer la formation relative au DEAS ne s'improvise pas et la formation dont le programme se décline ci-après, ambitionne de maximiser les chances de produire un CV performant, de développer des capacités à exprimer ses motivations, des aptitudes rédactionnelles pour mettre des mots sur la pratique professionnelle, les émotions ressenties en situation personnelle...

NB : les ASHQ de la fonction publique hospitalière et les agents de service justifiant d'une ancienneté cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein² sont directement admis par le directeur de l'institut de formation ; sa décision reposant sur l'unique lecture du dossier.

➤ COMPÉTENCES

- ✓ Construire un Curriculum Vitae
- ✓ Rédiger une lettre de motivation
- ✓ Relater une situation personnelle ou professionnelle vécue, ou son projet professionnel.

➤ PRÉREQUIS

- ✓ Aucun

➤ PUBLIC

- ✓ Toute personne souhaitant se présenter aux épreuves de sélection pour intégrer un IFAS qu'elles soient ou non admises de droit
- ✓ La mise en œuvre de la formation suppose un minimum de 08 inscriptions et se limite à 18.

¹ Selon l'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture

² ou ayant suivi la formation continue de 70 heures, relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté d'au moins six mois en équivalent temps plein

➤ OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

L'action de formation permettra au stagiaire de :

- ✓ d'appréhender le dossier d'inscription à la sélection pour entrer en IFAS
- ✓ de s'autoévaluer relativement au niveau attendu pour satisfaire aux exigences en matière de langue française écrite, et d'expression orale
- ✓ d'accroître ses aptitudes à rédiger conformément au niveau de langue attendu à l'écrit, à exprimer sa motivation et argumenter son projet professionnel
- ✓ de prendre du recul relativement à sa pratique professionnelle et/ou son expérience personnelle
- ✓ d'identifier ses qualités humaines et relationnelles
- ✓ repérer ses axes d'amélioration
- ✓ se familiariser avec l'usage du numérique

➤ INTERVENANTS

- ✓ Mme BARBÉ M., secrétaire en charge de la gestion de la sélection d'entrée en IFAS, au CFPS de Mont-de-Marsan
- ✓ Mme DUPOUY S., cadre de santé
 - formée à l'entretien d'explicitation et l'instruction au sosie, méthodes permettant l'analyse de pratique ou de situation professionnelle.
 - coutumière des pratiques numériques et logiciels divers de traitement de texte

➤ METHODES PEDAGOGIQUES

- ✓ La formation se déroule en présentiel sur un mode synchrone, ce qui a pour but de faciliter les échanges au sein du groupe d'apprenants et l'interactivité avec le formateur
- ✓ La méthode transmissive est utilisée à des fins de documentation
- ✓ Les méthodes pédagogiques mobilisées coïncident prioritairement et majoritairement avec les méthodes actives potentialisant la dimension professionnalisante : le formateur
 - invitera au partage d'expérience, des représentations, connaissances ;
 - créera un climat favorable à la dédramatisation en cas d'appréhensions relatives à l'usage du numérique ;
 - initiera et entretiendra l'analyse de situations ou de pratiques professionnelles vécues ;
 - apportera des connaissances déclaratives, procédurales et expérientielles
- ✓ Du fait de la politique de développement durable, les supports pédagogiques mobilisés en séance par les intervenants sont rendus accessibles au téléchargement, tandis qu'il est possible de prendre des notes en séance, sur un bloc remis à chacun

➤ PROGRAMME

CONTENUS	Durée	Moyens/Outils pédagogiques	Intervenants
Jour 1			
- Accueil - Organisation de la formation	0H10	Exposé des modalités matérielles, pédagogiques et organisationnelles	Mme DUPOUY
Le groupe en formation	0H50	Présentations croisées	Mme DUPOUY

Le dossier d'inscription à la sélection pour entrer en IFAS	1H00	- Présentation médiatisée du dossier - FAQ / Échanges	Mme BARBÉ
Les connaissances et aptitudes attendues pour suivre les formations conduisant au DEAS	2H00	- Mobilisation des représentations / connaissances - Lecture commentée de l'annexe de l'Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux DEAS et DEAP	Mme DUPOUY
Le Curriculum Vitae (1/2)	2H00	- Mobilisation des représentations/ connaissances → brainstorming - Échanges / Partage d'expériences - Projection commentée d'un support synthèse - Travaux dirigés connectés	Mme DUPOUY
La lettre de motivation (1/2)	1H00	- Mobilisation des représentations/ connaissances - Échanges /partage d'expériences - Projection commentée d'un support synthèse - Distribution des consignes de travail personnel	Mme DUPOUY
Jour 2			
Le Curriculum Vitae (2/2)	2H00	- Présentation individuelle médiatisée des CV - Autoévaluation et commentaires constructifs de l'auditoire	Mme DUPOUY
La lettre de motivation (2/2)	3H30	- Présentations médiatisées des lettres de motivation - Autoévaluation et commentaires constructifs - Travaux dirigés avec relecture individuelle ou collective selon	Mme DUPOUY
- La situation personnelle ou professionnelle vécue (1/3) - Le projet professionnel (1/3)	1H30	- Mobilisation des représentations/ connaissances - Échanges - Projection commentée d'un support synthèse - Distribution des consignes de travail personnel	Mme DUPOUY
Jour 3			
Le CV et la lettre de motivation	1H00	- Questions / réponses pour évaluation relativement aux attendus	Mme DUPOUY
- La situation personnelle ou professionnelle vécue (2/3) - Le projet professionnel (2/3)	6H00	- Travaux dirigés - Lecture commentée - Auto- et hétéro-évaluation - Renforcements ou réajustements	Mme DUPOUY

Jour 4			
- La situation personnelle ou professionnelle vécue (3/3) - Le projet professionnel (3/3)	6H30	- Travaux dirigés - Guidance individuelle - Commentaires collectifs	Mme DUPOUY
Evaluation instantanée de la formation (sortants)	0H30	- Saisie du questionnaire en ligne - Echanges	Mme DUPOUY
± Jour 5			
L'entretien devant le jury - Déroulé - Indicateurs d'évaluation - Posture	2H00	- Mobilisation des représentations/ connaissances - Échanges /partage d'expériences - Désignation des indicateurs	Mme DUPOUY
S'entretenir avec le jury	4H30	- Simulation - Débriefing individuel et collectif - Propositions de réajustement	Mme DUPOUY ± accompagnée
Evaluation instantanée de la formation	0H30	- Saisie du questionnaire en ligne - Echanges	Mme DUPOUY

Il est à noter que l'intervenant est autorisé à faire évoluer le programme en fonction de la dynamique de groupe instaurée par les stagiaires, des connaissances énoncées ou des questionnements formulés.

Sur demande expresse du candidat qui le souhaite, il est **possible de réaliser un stage** d'immersion (8 jours) dans un établissement ou service du secteur sanitaire ou médico-social, recruté par le CFPS. Toutefois, la priorité étant donnée aux stagiaires inscrits en IFAS, cette proposition ne constitue **pas un engagement du CFPS**.

EVALUATION

- ✓ En fin de session, chaque stagiaire
 - reçoit un certificat de réalisation
 - complète en ligne un questionnaire semi-ouvert et échanges avec le coordinateur pédagogique pour évaluer la qualité de l'action de formation et notamment son impact sur les pratiques professionnelles à venir.
- ✓ dans les jours qui suivent, les organismes payeurs et les intervenants peuvent prendre connaissance des éléments évaluatifs par courrier électronique.

➤ DATES, HORAIRES, LIEU

- ✓ La formation est programmée sur la base de 4 journées non consécutives
 - **09 février 2024**
 - **12 et 21 mars 2024**
 - **08 avril 2024**
- ✓ Les candidats qui souhaitent simuler un entretien de sélection peuvent ajouter une 5^{ème} journée le **13 mai 2024**
- ✓ Chaque journée débute à **9H00** et se termine à **17H00** (1H de pause déjeuner)
- ✓ Les stagiaires se rendront au **Centre de Formation des Personnels de Santé**.

➤ LOGISTIQUE

- ✓ Le parking du CFPS est accessible 24/24H et le stationnement gratuit.
Nous vous invitons à anticiper quelque peu l'horaire d'arrivée, au regard du nombre d'apprenants qui se rend sur place.
- ✓ Pour déjeuner, il est possible de
 - se restaurer au self situé sur le site pour un montant de 8.50 €
 - de porter son repas conditionné et de le consommer sur place dans le lieu de convivialité du CFPS (micro-ondes)
 - acheter dans un distributeur des produits transformés sucrés et salés (attention toutefois : élèves et étudiants sont nombreux sur site)
- ✓ Deux distributeurs proposent également dans le hall des boissons chaudes (cafés, chocolat, thés, potages ou autres plaisirs gourmands) réglables en monnaie ou carte bancaire.

➤ INSCRIPTIONS

- ✓ Les inscriptions nominatives sont attendues 1 mois avant le début de la formation.
- ✓ N'hésitez pas à nous contacter après cette date car le groupe ne sera peut-être pas complet

➤ TARIF pour la SESSION de formation (4 jours ± 1 jour)

- ✓ La participation de chaque stagiaire
 - financé au titre de la formation professionnelle continue, est facturée au tarif de
 - 500€ TTC pour formule 4 jours,
 - 565€ TTC pour les 5 journées
 - assumant financièrement sa présence s'élève à
 - 350€ TTC pour la formule 4 jours
 - 400€ TTC pour les 5 journées
- ✓ Toute annulation d'inscription portée à la connaissance du CFPS le jour d'entrée en formation ou dans les 14 jours qui précèdent, induit le paiement d'une indemnité correspondant à 30% du montant dû en substitution de la facturation initiale.
- ✓ Toute formation débutée conduit au règlement de la totalité de la somme due, indépendamment du temps de présence de la personne inscrite
- ✓ Le remplacement d'un agent par un autre, autorisé jusqu'au dernier moment, n'entraîne aucune pénalité
- ✓ Si l'inexécution totale ou partielle de la prestation est imputable à l'organisme de formation ou résulte d'éléments extérieurs, aucune somme ne pourra être exigée.

➤ INDICATEURS QUALITE pour l'année 2023

- ✓ Nombre de stagiaires : -
- ✓ Satisfaction générale : *Non applicable*
- ✓ Projection relative au réinvestissement dans la pratique quotidienne : *Non applicable*
- ✓ Motivation à conseiller la formation aux collègues : *Non applicable*
- ✓ Evolution des compétences : *Non applicable*